

Chapitre 1. L'ENTREE AU COLLEGE

Apports pour une Mise en partage :

Culture de la sensibilité

La **laïcité** est aujourd'hui en France une valeur fondatrice de la République et de la démocratie.

Dans les lieux publics, on ne peut pas affirmer sa religion ou ses idées comme on veut, car cela pourrait gêner d'autres personnes.

Culture du droit et de la règle

Le **règlement intérieur** contient des règles pour vivre ensemble. Il précise les punitions et les sanctions prévues en cas de manquement aux règles.

Il prévoit aussi des mesures de responsabilisation.

Culture du jugement

Chaque collégien a droit au respect de son intégrité, de ses libertés **sans préjugés**.

Chacun doit pouvoir s'épanouir et réussir sa scolarité.

Culture de l'engagement

Chaque collégien exerce son droit d'expression pour élire des **délégués de classe** : ceux-ci font le lien entre les élèves et les adultes du collège et participent aux conseils de classe.

En exerçant des droits et aussi des devoirs, l'élève apprend à **devenir un citoyen**.